



## Conseil Municipal - Procès-Verbal Séance du 06 janvier 2025 à 20h30

L'an deux mil vingt-cinq, le six janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Congard, dûment convoqué le 31 décembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Didier HURTEBIZE, Maire

**Présents** : Messieurs Didier HURTEBIZE, Pascal GUEZO, Baptiste PHILIPPOT, Maxime AUBERT, Alain GUERRIER, François BEDARD, Cyril LEGRAND  
Mesdames Christelle QUEMARD, Uriell WINCKEL, Catherine BONNARD, Marie-Paule QUELLARD, Emilie HEDAN

**Pouvoirs** : Benjamin DANILLO donne pouvoir à Christelle QUEMARD

Mme Uriell WINCKEL est désignée secrétaire de séance.

### 1 - Approbation du Procès-Verbal du 18 novembre 2024 Délibération 2025-01-01

Le procès-verbal du 18 novembre 2024 a été préalablement envoyé aux conseillers municipaux.

Mr le Maire demande s'il y a des questions ou des commentaires.

Il y a une erreur de date dans le sujet du voyage scolaire. Il s'agit de l'année 2025 et non 2024. Le PV va être rectifié avant sa publication.

Après délibération, le Procès-Verbal du 18 novembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

### 2 - Budget commune : ouverture du ¼ des investissements Délibération 2025-01-02

Pour assurer la continuité des paiements des factures d'investissement, il convient de délibérer pour l'ouverture des crédits à hauteur du ¼ des investissements inscrits au budget de l'année précédente.

Les crédits sont ouverts de la façon suivante :

- Chap 20 : 875,00 €
- Chap 21 : 19 420,49 €
- Chap 23 : 129 000,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, accepte l'ouverture des crédits à hauteur du quart du budget de l'année 2024.

### 3 - Budget assainissement : ouverture du ¼ des investissements Délibération 2025-01-03

Pour assurer la continuité des paiements des factures d'investissement, il convient de délibérer pour l'ouverture des crédits à hauteur du ¼ des investissements inscrits au budget de l'année précédente.

Les crédits sont ouverts de la façon suivante :

- Chap 23 : 20 000,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité de ses membres présents, accepte l'ouverture des crédits à hauteur du quart du budget de l'année 2024.

#### **4 - Budget le Verger : clôture du budget Délibération 2025-01-04**

Suite à la vente de tous les terrains, il convient maintenant de procéder à la clôture du budget.

Les écritures et les transferts de crédits sont effectués, le budget peut être clôturé.

**Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents, de procéder à la clôture du budget du Verger. Il charge le Maire de faire le nécessaire.**

#### **5 - Montant versé aux agents recenseurs Délibération 2025-01-05**

La campagne de recensement de la population débute le 16 janvier 2025 à Saint-Congard. Pour le réaliser, la commune a recruté deux agents recenseurs.

Il convient de définir le montant de l'indemnité qui leur sera versée.

Compte-tenu du temps à y consacrer, l'important investissement et les déplacements sur le territoire, les conseillers municipaux décident d'attribuer un forfait de 1 000 € pour chaque agent recenseur.

P. GUEZO se retire avant le vote.

**Les conseillers municipaux, après délibération, décident d'attribuer 1 000 € à chaque agent recenseur et chargent le Maire de leur verser.**

#### **6 - Modification devis pose de la barrière au camping Délibération 2025-01-06**

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, le devis de l'entreprise Aireservices a été retenu pour l'installation de deux barrières à l'entrée du camping.

Cependant, l'entreprise avait omis d'indiquer le montant des frais d'installation. Ceux-ci s'élèvent à 2 625,00 € HT.

Le nouveau devis est d'un montant total de : 12 283,00 €.

Les conseillers municipaux soulignent le manque de sérieux de l'entreprise qui aurait dû faire attention.

Mr le Maire rappelle que ce dossier dure depuis plusieurs années et l'entreprise a fourni plusieurs devis. Une erreur est vite arrivée.

Il souligne que cette entreprise est la seule a proposé ce dont la commune a besoin. Elle a été choisie car c'est une entreprise Bretonne et il est bien de pouvoir travailler avec des entreprises locales.

Mr le Maire ajoute qu'il est important de prendre une décision rapide afin que les travaux puissent être réalisés avant l'ouverture du camping.

**Après délibération, les conseillers municipaux, à 12 voix pour et 2 abstentions (C. QUEMARD, B. DANILLO), acceptent le devis d'un montant de 12 283,00 € HT et charge le Maire de signer tous documents afférents à ce dossier.**

## **7 - Installation d'un pont wifi pour l'atelier communal**

**Délibération 2025-01-07**

Le système d'installation du wifi à l'atelier communal ne fonctionne pas très bien et la vidéosurveillance est régulièrement coupée.

Pour remédier au problème l'entreprise Expertsys propose d'installer un pont wifi.  
Le devis est d'un montant de 509,16 € HT.

**Après délibération, les conseillers municipaux acceptent le devis à l'unanimité et chargent Mr le Maire de procéder à sa signature.**

## **8 - Installation d'un système de visioconférence**

**Délibération 2025-01-08**

Pour pouvoir participer correctement à différentes réunions proposées en distanciel ou en organiser, il serait bien que la commune se dote d'un système de visioconférence.

Celui-ci serait installé dans la salle de la médiathèque dans la mairie.

L'entreprise Expertsys propose un devis de 2 601,13 € HT.

Les conseillers municipaux se demandent s'il y a besoin d'un si grand écran ? Un plus petit ne serait pas moins onéreux et serait moins confortable.

**Le Conseil Municipal accepte le devis à l'unanimité de ses membres présents et charge Mr le Maire de procéder à sa signature.**

## **9 - Pose d'une clôture devant le camping**

**Délibération 2025-01-09**

Dans le cadre des travaux prévus au camping et pour une sécurisation optimale, il convient d'installer une clôture entre le parking de l'Eglise et le camping.

La communauté de communes OBC propose un coût des travaux à hauteur de 3 712,14 € HT.

Mr le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il a fait une demande de prise en charge financière d'une partie de cette clôture (derrière les colonnes d'ordures ménagères) à la communauté de communes OBC. Celle-ci a été refusée pour des raisons budgétaires.

Dans le devis, il est prévu l'installation de palissade en bois et d'une clôture rigide.

Mr le Maire ajoute que depuis l'installation des nouvelles colonnes, les lieux de dépôts sont beaucoup plus propres.

La nouvelle colonne pour le dépôt des verres est installée. Il ne faut plus utiliser l'ancienne.

**Après délibération, le Conseil Municipal accepte ce devis et l'installation d'une clôture à l'unanimité de ses membres présents.**

## **10 - Réparation du chéneau salle des sports**

**Délibération 2025-01-10**

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, une entreprise a été choisie pour la réfection du chéneau abîmé de la salle des sports.

Seulement, une fois les travaux débutés, l'entreprise a indiqué à Mr le Maire que le chéneau est plus détérioré que prévu et leur technique ne tient pas. Il faudrait changer le chéneau.

Le Maire a contacté une nouvelle entreprise, La Morbihannaise des toits, qui lui indique qu'une résine, posée dans les règles de l'art, est possible mais avec un procédé complet : séchage du chéneau avec un produit spécial, 2 couches de résine avec une couche de fibre entre les deux.

Pour ces travaux, la Morbihannaise des toits propose un devis d'un montant de 4 300,08 € HT.

**Les conseillers municipaux acceptent ce devis à l'unanimité et chargent le Maire de procéder à la signature.**

## **11 - Proposition achat parcelle derrière le terrain de foot Délibération 2025-01-11**

Pour compléter l'aménagement de l'espace sportif, la commune a la possibilité d'acheter un deuxième terrain derrière le terrain de foot.

Sur l'ensemble du bois, il reste une petite parcelle privée.

Mr le Maire propose de faire une proposition financière à Mr ROGER pour l'achat de sa parcelle ZD 74. Cette parcelle fait 5010 m<sup>2</sup>.

Les prix sont : 0,40 €/m<sup>2</sup> sur une parcelle avec du bois exploitable et 0,30€/m<sup>2</sup> avec du bois non exploitable.

Mr le Maire propose de faire une offre autour de 1 800 € pour cette parcelle.

A la charge de qui sont les frais de notaire ? Ils sont à la charge de l'acheteur donc la commune. Les conseillers municipaux indiquent qu'il faut en tenir compte dans l'offre de prix et propose de faire une offre à 1 500 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte et charge le Maire de faire une offre à 1 500 € auprès de Mr ROGER.**

## **12 - Demande de division de parcelle**

La commune a reçu une demande de division de parcelle de la part d'une administrée. Cette division concerne la parcelle ZD 29, située derrière la boulangerie.

Pour accéder à ce terrain, la personne souhaite faire une ouverture au niveau de l'emplacement de parking pour les personnes handicapées de la boulangerie. Il conviendrait donc de modifier le lieu de cette place de stationnement.

Est-ce que ce projet est réalisable malgré l'extension de la boulangerie ? Oui car l'extension est de l'autre côté du bâtiment.

L'accès au terrain pourrait-il se faire rue de la mairie ? Non car le chemin passe le long de la maison des propriétaires actuels. Il est préférable de faire deux entrées indépendantes.

Qui prendrait en charge les travaux d'aménagement ? La mairie prendrait les travaux à sa charge car ils concernent l'accès au terrain sur le domaine communal.

Ce terrain étant proche des commerces et du bourg, les conseillers municipaux émettent l'idée que la mairie pourrait l'acheter pour l'aménager en parking par exemple.

Mr le Maire va prendre contact avec les propriétaires pour échanger avec eux sur leur projet.

Les conseillers municipaux émettent un avis très réservé pour ce projet. Le sujet sera étudié lors d'une prochaine réunion.

### **13 - Avis sur la possibilité de recherches de mines sur le territoire communal Délibération 2025-01-12**

Une entreprise de recherche et gestion de mines de minéraux naturelles a reçu un accord de la Préfecture du Morbihan pour exploiter les terres du territoire Morbihannais.

Mr le Maire souhaite que le conseil municipal se positionne pour donner l'autorisation ou non à l'entreprise de faire des recherches, et éventuellement exploiter une mine, sur le territoire communal.

Il propose qu'une réunion d'information soit organisée afin d'informer les propriétaires privés des enjeux de ce projet.

Les associations de protection de l'environnement sont invitées à présenter les conséquences environnementales de ce type de projet.

Elles seront disponibles dans le courant du mois de février. La réunion sera donc organisée vers la fin du mois de février, début du mois de mars.

Pourquoi ce choix de communes ? Il y a une présence de métaux dans la faille armoricaine.

Ce projet concerne la recherche d'or ? Pas uniquement, l'entreprise va rechercher une quarantaine de métaux.

Il est important de se regrouper pour contester ce projet car plus il y a de groupes de contestation, moins il sera facile pour l'entreprise de s'implanter et développer ses recherches.

Mr le Maire propose que la commune se positionne contre ce projet qui nuirait à l'environnement en détériorant le territoire et en utilisant énormément d'eau.

**Après délibération, les conseillers municipaux acceptent l'organisation d'une réunion d'information, se positionnent contre le projet et interdisent toutes recherches de métaux sur le territoire communal à 13 voix pour et 1 abstention (P. GUEZO).**

### **14 - Intégration au syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion du groupe scolaire public de Malestroit**

Le SIGSP est syndicat intercommunal qui se charge de l'aménagement et la gestion du groupe scolaire public de Malestroit.

Après une période compliquée et de crise, le syndicat a été renouvelé et repart sur une base saine.

La commune de Saint-Congard ne fait pas partie de ce syndicat or plusieurs enfants du village y sont scolarisés.

Cependant, la commune se doit de financer le fonctionnement et l'investissement de l'école. Ces frais s'élèvent à environ 1 500 € par élève de maternelle et environ 700 € par élève de primaire.

La participation pour l'investissement évolue en fonction des besoins.

Pour régulariser la situation, Mr le maire propose que la commune signe une convention actualisée de partenariat pour finir l'année scolaire.

Mr le Maire propose de se positionner sur l'adhésion au syndicat pour la prochaine rentrée scolaire 2025/2026.

D'ici là, la commune devrait avoir reçu tous les éléments.

L'adhésion au syndicat simplifierait les paiements auprès de l'école privée de Saint-Congard en centralisant et redistribuant les fonds.

Les conseillers municipaux demandent combien il y a d'enfants à l'école ? Il y a entre 80 et 100 enfants scolarisés dont 4 saint-congardais.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour signer la convention.

#### **15 - Point sur dossier bar/tabac**

Mr le Maire explique aux conseillers municipaux que le mandataire judiciaire prend en compte les mouvements financiers à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

La commune se base sur le référé du tribunal en date du 19 septembre 2024 pour émettre les indemnités d'occupation illégale et une amende de 1 500 €.

Pour le moment, les versements effectués par Mme BONO sont enregistrés en paiement de l'amende et non des indemnités d'occupation. Les indemnités sont donc toujours en attente de paiement.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie a reçu un courrier de la CAF indiquant que Mme BONO les a saisis. Il semblerait que le logement soit humide non isolé et vétuste.

Mr le Maire leur a adressé les factures des travaux réalisés dans le logement ainsi que le rapport de l'ARS. Il a précisé que le dossier étant en procès, il faut qu'ils s'adressent à l'avocat de la commune pour tout renseignement complémentaire.

#### **16 - Aide financière pour Mayotte Délibération 2025-01-13**

Un cyclone a dévasté l'île française de Mayotte.

Pour leur venir en aide, Mr le Maire propose que la commune fasse un don financier de 1 000€.

**Après délibération, les conseillers municipaux acceptent ce don à l'unanimité et charge le maire de procéder à sa mise en paiement.**

#### **17 - Bilan féerie de Noël**

A cause des conditions météorologiques du samedi 07 décembre 2024, le marché de Noël a été reporté au samedi 21 décembre 2024.

Malgré le report, le marché de Noël a rencontré un franc succès. Tout le monde a été enchanté par le feu d'artifices.

Un bilan de la fête est exposé.

Des points positifs sont mis en avant :

- Date définie bien en amont
- Bénévoles impliqués à plusieurs niveaux : décorations, ateliers, père et mère-Noël
- Installation la veille des ganivelles par les agents communaux

Ainsi que des points négatifs qui seront travaillés pour les années futures :

- Créer une commission spéciale avec des responsables pour équilibrer les investissements de chacun
- Favoriser l'implication et la communication avec les agents communaux
- Revoir les problèmes d'éclairage

- Besoin de plus de bénévoles
- Revoir l'organisation spatiale de la salle : placement des ateliers, exposants, père-noël

Il est proposé d'organiser une réunion en début d'année ouverte à la population. Chaque personne souhaitant s'investir sera la bienvenue.

Le rôle de chacun sera défini et permettra une meilleure organisation pour la prochaine édition.

## Questions diverses

- ❖ **Vœux du Maire** : Le vœux de Mr le maire se dérouleront le vendredi 17 janvier 2025 à 20h00. Mr le Maire demande aux conseillers municipaux d'être présents.  
La liste des dates de vœux des communes de la communauté de communes OBC est présentée afin que les conseillers municipaux puissent représenter la commune au maximum. Les dates se chevauchant, Mr le Maire ne peut pas être présent dans toutes les communes.
- ❖ **Médiathèque** : Mr le Maire expose les nouvelles concernant les travaux de la médiathèque. Suite à la demande de la commune d'effectuer les travaux en 2 phases, l'architecte a pris contact avec le service instructeur de l'urbanisme. Ils conseillent de procéder à une modification du permis de construire.  
Le dépôt d'une demande de modification du permis de construire entraîne un nouveau délai de traitement d'environ 5 mois.  
Mr le Maire souhaite que le dossier avance et que les travaux débutent rapidement. Il a donc écrit un courrier à l'architecte lui demandant de lancer l'appel d'offres et avancer sur le dossier.  
Pour le moment, la commune ne souhaite pas abandonner la seconde phase.
- ❖ **Extension de la boulangerie** : Mr le Maire indique aux conseillers municipaux que l'architecte est actuellement en train de travailler sur les plans. Il devrait pouvoir proposer une esquisse d'ici 15 jours.
- ❖ **Caniveau devant l'école** : Mr le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux d'installation d'un caniveau devant l'école sont terminés.
- ❖ **Opération broyage de sapins** : Pour des raisons financières, la communauté de communes OBC ne renouvelle pas l'opération cette année. C'est la commune qui s'en charge.
- ❖ **Travaux pont de Bellée** : Les travaux du pont de Bellée sont prolongés jusqu'à la fin du mois de janvier 2025. L'état du pont a nécessité des travaux beaucoup plus conséquents.
- ❖ **Orange** : L'entreprise Orange a informé ce jour la commune d'un nouveau vol de câble. Ce câble représentait 1km entre le Mont Hersé et Saint-Gravé.  
Les délais de réparation sont maintenant de 2mois. Pour ce nouveau vol, Orange a informé Mr le Maire que le câble ne serait pas remplacé avant la réouverture du pont.

La séance est close à 23h00.